Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260428-2026_046-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-046
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 27 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 14 Avril 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, HOUSSAIS Sylvie, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Etaient absents :
Secrétaire de séance : LARCHER Ghislaine

OBJET : COS BREIZH - Désignation représentant élus et bénéficiaires.

La Commune est adhérente au COS BREIZH Comité des Œuvres Sociales dédié au personnel de la Fonction Publique Territoriale. Il s'agit d'une association dont l'assemblée est composée de deux collèges paritaires, l'un représentant les personnes morales, l'autre les agents. Le représentant de la personne morale est un élu.

Vu les statuts de l'association COS BREIZH,
Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Mme RUAULT DUBORD Marie-Claire, adjointe au personnel, délégué élu et Mme LE LAY Linda, secrétaire générale de Mairie, déléguée agent auprès du COS BREIZH.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les résultats ont été les suivants :
- Nombre de votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- Accepte cette proposition.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 28 Avril 2026
Le Maire
Roger MORAZIN